

# Diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (DPLG)

RNCP36769 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 7                                             |
| Sigle                   | Autre — Autre certification professionnelle de droit |
| Code(s) NSF             | 345, 341, 231n                                       |
| Formacode(s)            | 12504, 12232, 12225, 12512, 42154                    |
| Code(s) ROME            | M1808, F1107, K1802                                  |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                              |
| Date d'échéance         | 15/07/2027                                           |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

## Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                  | SIRET          | Habilitation                     |
|--------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS | 19753471200017 | Former et organiser l'évaluation |
| UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC               | 19730858800015 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'accès à la profession de géomètre-expert est réglementé par la loi du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres-experts (art.3), qui vise deux catégories de diplômés :

- Les titulaires du diplôme d'ingénieur géomètre délivré par les écoles habilitées par la CTI (à ce jour l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP) de Paris, l'École supérieure des géomètres et topographes (ESGT) du Mans et INSA de Strasbourg) ;
- Les détenteurs du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (DPLG).

La réforme du DPLG, mise en œuvre par le décret du 12 novembre 2010 et l'arrêté du 1er février 2011, visait notamment à diversifier les profils des candidats au DPLG. En vertu des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 1er février 2011, ces profils sont les suivants :

- a) Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur obtenu en France ou dans un État membre de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- b) Les titulaires d'un diplôme de master dans le champ des sciences de l'ingénieur, des métiers de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage, de la géomatique et de la topographie, obtenu en France ou dans un autre État membre de la Communauté européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- c) Les titulaires du diplôme de fin d'études de l'institut de topométrie du Conservatoire national des arts et métiers ;
- d) Les titulaires de diplômes correspondant au premier cycle d'études supérieures qui justifient de cinq ans de pratique professionnelle dans les activités décrites au 1° de l'article 1 de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 susvisée ;
- e) Les titulaires du brevet de technicien supérieur de géomètre topographe qui justifient de six ans de pratique professionnelle dans les activités décrites au 1° de l'article 1 de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 ;

- f) Les titulaires de diplômes correspondant à un cursus de deux années d'études supérieures qui justifient de huit ans de pratique professionnelle dans les activités décrites au 1 ° de l'article 1 de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 ;
- g) Les personnes qui justifient de quinze ans au moins de pratique professionnelle dans les activités décrites au 1° de l'article 1 de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946.

#### ACTIVITÉS VISÉES

##### Expertise du foncier :

- Bornage amiable
- Divisions de propriété
- Établissement de documents soumis au régime de copropriété
- Division en volumes
- Délimitation de la propriété des personnes publiques
- Établissement de plans et états parcellaires
- Conservation cadastrale

##### Aménagement du cadre de vie :

- Études préalables et/ou d'impact
- Autorisations d'occupation des sols
- Opérations d'aménagement urbain
- Planification urbaine
- Voirie et réseaux divers

##### Gestion d'actifs immobiliers :

- Estimation des biens immobiliers
- Estimation agricole et forestière

##### Expertise de la mesure :

- Géoréférencement par GPS
- Implantation
- Nivellement
- Relevé d'intérieur et d'architecture
- Métrologie/auscultation d'ouvrage
- Établissement de maquette numérique 3D selon le process Building Information Modelling (BIM)

##### Gestion d'entreprises :

- Gestion administrative, comptable et financière
- Gestion des ressources humaines

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

##### Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la

performance stratégique d'une équipe

- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
  - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
  - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
  - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles
- Compétences spécifiques

Expertiser le foncier :

- Apprécier les éléments juridiques et matériels permettant de définir la limite de la propriété des personnes privées et/ou publiques,
- Réaliser une division de propriété en vue d'obtenir plusieurs entités distinctes,
- Établir les documents permettant de fixer le statut de la copropriété des immeubles bâtis et de régir tout ensemble immobilier complexe sous statut de la division en volumes,
- Établir des plans et états parcellaires avec recherche de l'identité de leurs propriétaires, notamment dans le cadre de dossiers administratifs de déclaration d'utilité publique,
- Produire le document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) nécessaire à la mise à jour de la documentation cadastrale.

Mettre en œuvre l'aménagement du cadre de vie :

- Assurer des missions de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant l'aménagement du cadre de vie,
- Accompagner le maître d'ouvrage pour lui permettre d'apprécier la faisabilité d'une opération d'aménagement, de choisir le montage le plus approprié et d'évaluer son impact,
- Procéder aux demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Produire les documents nécessaires à la planification urbaine,
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'aménagement et/ou de voirie et réseaux divers.

Gérer des actifs immobiliers :

- Établir le contrat de bail entre un propriétaire bailleur et un preneur,
- Estimer la valeur des biens immobiliers, agricoles et forestiers,
- Évaluer les biens dans le cadre d'un partage successoral.

Expertiser la mesure :

- Réaliser des mesures in situ grâce à des relevés terrestres ou photogrammétriques, permettant de qualifier, contrôler, représenter la géométrie de surfaces bâties ou non bâties, la position et la nature d'objets topographiques, et géoréférencer l'ensemble des données,
- Matérialiser sur le terrain en planimétrie et/ou en altimétrie la position de points préalablement définis selon une classe de précision en accord avec le donneur d'ordre,
- Réaliser des mesures permettant de mettre en évidence une évolution d'un ouvrage dans le temps, ou sa forme à un moment donné dans des conditions particulières,
- Traduire et valoriser des données acquises sous forme de documents graphiques ou numériques tels que maquette BIM ou Système d'Information Géographique (SIG).

Gérer une entreprise :

- Assurer la gestion économique, financière et fiscale du cabinet,
- Manager les ressources humaines dans le cabinet.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

71.12A Activités des géomètres

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Géomètre-expert chef d'entreprise

Géomètre-expert salarié

Géomètre-expert collaborateur libéral

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi n°46-942 du 7 mai 1946 instituant l'Ordre des géomètres-experts

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Facteurs principaux                 | Manque de main-d'œuvre disponible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 924 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Familles professionnelles (FAP)     | B6X70 — Géomètres · tension 5/5 (Très élevée)<br>B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)<br>N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée)<br>N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 17 185                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Jugés difficiles à recruter         | 49 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Emplois saisonniers                 | 3 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Familles professionnelles (FAP)     | B6X70 — Géomètres<br>B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP<br>N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement<br>N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)                                                                                                                 |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de soutenance du mémoire est désigné par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du président du jury, inspecteur général de l'éducation nationale.

Le jury comprend notamment des professeurs d'universités, des maîtres de conférence, des enseignants des écoles d'ingénieur offrant des cursus de formation débouchant sur le métier de géomètre-expert, ainsi que des géomètres-experts. (Art. 9 du décret du 12/11/2010).

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 15/07/2027 |
|-------------------------------------|------------|

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36769/>

## Où se former

|                        |    |
|------------------------|----|
| Formations référencées | 12 |
| Organismes             | 2  |
| Régions couvertes      | 2  |

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| <b>Prix indicatif</b> | 1 200 € – 5 000 € |
| <b>Durée</b>          | 27 – 112 h        |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Entrées et sorties de formation

|                               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| <b>Entrées en formation</b>   | 193               |
| <b>Parcours menés à terme</b> | 176               |
| <b>Taux d'achèvement</b>      | 91 %              |
| <b>Période</b>                | 05/2023 – 06/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| <b>Dossiers CPF engagés</b>        | 232               |
| <b>Montant total engagé</b>        | 553 590 €         |
| <b>Coût moyen par dossier</b>      | 2 386 €           |
| <b>Durée moyenne</b>               | 59 h              |
| <b>Période</b>                     | 04/2023 – 09/2026 |
| <b>France compétences</b>          | 69 %              |
| <b>Reste à charge titulaire</b>    | 19 %              |
| <b>Entreprise</b>                  | 12 %              |
| <b>Régions</b>                     | 0 %               |
| <b>Compte d'engagement citoyen</b> | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.